

### COMMUNIQUE DE PRESSE 14/60

#### ■ DISSOLUTION ET LIQUIDATION JUDICIAIRE : ASSYA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. - NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

Conformément à l'article 61 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé en date du 17 novembre 2014 la dissolution et ordonné la liquidation de l'entreprise d'investissement de droit luxembourgeois Assya Asset Management Luxembourg S.A.. Cette liquidation fait suite au placement de la société Assya Asset Management Luxembourg S.A. sous le régime du sursis de paiement en date du 30 octobre 2014.

Assya Asset Management Luxembourg S.A. est une entreprise d'investissement au sens de l'article 1<sup>er</sup> de la loi précitée et exerce les activités d'un conseiller en investissement, d'un courtier en instruments financiers, d'un commissionnaire et d'un gérant de fortunes, conformément aux articles 24, 24-1, 24-2 et 24-3 de la loi précitée.

Par le même jugement, Me Laurent FISCH, avocat à la Cour, a été nommé comme liquidateur. Madame Anick WOLFF, Vice-Présidente au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, a été nommée comme juge-commissaire.

Conformément à l'article 61 (7) de la loi précitée, le jugement a arrêté le mode de liquidation de l'établissement.

Luxembourg, le 18 novembre 2014

